



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
23	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 SEPTEMBRE 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Maria PENHARD, Lydie MILAD, Claire SCHAAF, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Bruno PERILLO, Amédée BOISFER.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Florence LECOCQ à Nathalie JEAN, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Jean-François MASCARO, Delphine TOMAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Valérie BONNET, Jean-Philippe PROST à Maria RAT.

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/104 –

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DECARBONATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE MUNICIPALE

Rapporteur : Yaya BOUKHECHAM

Afin de faciliter le traitement par l'Etat d'une demande de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'opération.

Celle-ci consiste en l'acquisition des véhicules électriques suivants :

- Un minibus pour le service enfance-jeunesse
- Un utilitaire frigorifique pour le service de restauration scolaire
- Un véhicule de service pour le service technique

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 Septembre 2026,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des acquisitions de véhicules électriques mentionnés ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement dans la note jointe en annexe.

SOLLICITE auprès de l'État une subvention de 66 670 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou au titre du Fonds vert selon la répartition entre chaque dispositif qui sera souhaitée par les services de la Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 30/09/86

Et de la publication ou notification le : 30/09/86

Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN

ANNEXE

Demande de subvention pour la décarbonation de la flotte automobile

1. Une vision municipale ambitieuse, humaine et durable

S'étendant sur 2 549 hectares au cœur de la vallée de la Durance, la Commune de La Roque-d'Anthéron (5 563 habitants) franchit un cap décisif dans la modernisation de son action publique.

Afin de répondre aux enjeux urgents de la transition écologique tout en apportant une réponse directe aux besoins quotidiens des familles et des seniors, la commune lance un programme d'investissement majeur dédié à l'électrification de sa flotte municipale.

2. Des véhicules propres au cœur du service public de proximité

a. Mobiliser pour notre Jeunesse : Le Minibus Électrique du Service Enfance

L'ambition : Offrir à nos enfants des trajets plus sûrs, plus confortables et respectueux de l'environnement lors de toutes leurs activités périscolaires et extrascolaires (accueils de loisirs, sorties éducatives, sportives et culturelles).

Les atouts clés :

Transports durables et zéro émission : Un véhicule 9 places 100 % électrique pour faire découvrir l'éco-citoyenneté aux plus jeunes dès leurs déplacements quotidiens.

Sécurité et Confort optimal : Aménagements de pointe pour la sécurité des enfants, habitacle silencieux et adapté aux trajets locaux comme intercommunaux.

Souplesse d'utilisation : Conduite accessible avec permis B pour une réactivité maximale des équipes pédagogiques.

b. Prendre soin de nos Seniors : L'Utilitaire Frigorifique 100 % Électrique

L'ambition : Garantir la sécurité alimentaire de la restauration collective et créer un service municipal de portage de repas à domicile pour préserver l'autonomie et rompre l'isolement des personnes âgées de la commune.

Les atouts clés :

Sécurité sanitaire irréprochable : Aménagement d'une cellule isotherme certifiée avec groupe frigorifique autonome pour une rupture zéro de la chaîne du froid entre la cuisine centrale et les bénéficiaires.

Lien social et bien-être : Permet la livraison quotidienne de repas équilibrés directement au domicile des aînés, assurant un suivi nutritionnel et une présence humaine bienveillante.

Technologie propre : Base véhicule utilitaire électrique haute capacité (type Toyota Proace Electric), PTAC 3,025 Tonnes, garantissant une autonomie constante.

c. Agilité et efficacité : Le Véhicule Électrique des Services Techniques

L'ambition : Doter nos agents techniques d'un outil de travail moderne, économique et agile pour l'entretien, le dépannage et les interventions rapides sur l'ensemble du territoire communal.

Les atouts clés :

Modèle phare : Renault 5 E-Tech 100 % électrique.

Performance & Économie : Réduction drastique des frais de carburant et d'entretien, avec zéro émission dans nos quartiers.

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 30/09/26 et de la publication
ou notification le 30/09/26

3. Estimation détaillé

Objet	Total HT
Véhicule frigorifique 100% électrique	41 406,03 €
Minibus 9 places 100% électrique	37 751,17 €
Véhicule de service-petite citadine 100% électrique	25 013,76 €
TOTAL TRAVAUX	104 170,96 €

Le coût total de ces travaux s'élève à 104 170,96€ H.T soit 125 005,15 € TTC.

4. Echancier des acquisitions

Objet	Date prévisionnelle
Acquisition véhicule frigorifique	Décembre 2026
Acquisition Minibus	Fevrier 2027
Acquisition véhicule de service	Avril 2027

5. Plan de financement

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Taux	Montant HT
ETAT-DSIL/DETR/Fonds vert	64%	66 670 €
REGION SUD	5,7%	6 000 €
Autofinancement commune	30,3%	31 500,96 €
TOTAL	100%	104 170,96 €